



Strasbourg, le 14 novembre 2017

DH-SYSC(2016)008Rev6

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)**

**Etat des signatures et ratifications
des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention**

Introduction

1. Lors de sa 84^e réunion, le CDDH a décidé de confier au DH-SYSC le suivi systématique des perspectives de signature et ratification des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention ainsi que le suivi de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme et précisé qu'en plus des demandes d'informations aux experts concernés, des actions de sensibilisation pourraient être envisagées pour parvenir à un plus grand nombre de signatures et ratifications de ces instruments (voir CDDH(2015)R84, § 10).

2. Lors de sa 1^{re} réunion (25–27 avril 2016), le DH-SYSC a concentré son examen sur les Protocoles n^o 15 (protocole d'amendement) et n^o 16 (protocole facultatif) et a procédé à un tour de table sur leurs perspectives de signature et de ratification ainsi que sur les raisons motivant leur non-ratification, sur la base du document préparé par le Secrétariat (doc. DH-SYSC(2016)008)¹. Il a ensuite chargé le Secrétariat d'élaborer un document récapitulatif des informations collectées et de le transmettre au CDDH. Sur la base du document transmis (doc. DH-SYSC(2016)008), lors de sa 85^e réunion (15–17 juin 2016), le CDDH a salué ledit tour de table et a proposé que le DH-SYSC se concentre, lors de son prochain tour de table, sur les difficultés rencontrées (voir CDDH(2016)R85, § 16). Lors de ses 2^e (8–10 novembre 2016) et 3^e réunions (10–12 mai 2017), le DH-SYSC a procédé à deux nouveaux tours de table². Lors de ses 86^e (6-8 décembre 2016) et 87^e réunions (6-9 juin 2017), le CDDH a pris note des progrès accomplis, a encouragé les Etats membres à poursuivre leurs efforts en vue de la signature et/ou la ratification de ces instruments, et a invité le DH-SYSC à poursuivre régulièrement cet exercice sous cette forme³. Les dernières informations concernant l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention ont été transmises par les Etats membres lors du tour de table effectué à la 4^e réunion du DH-SYSC le 9 novembre 2017.

3. Le présent document, constitue une version révisée du document qui a servi de base pour le dernier tour de table, selon la procédure décidée par le Comité. Il présente les nouvelles signatures et ratifications et reflète les résultats des quatre tours de table.

4. A la lumière des informations communiquées lors des quatre tours de table concernant le Protocole n^o 15, le processus de ratification semble bien engagé dans plusieurs Etats parties. Suivant les instructions données par le DH-SYSC lors de sa 4^e réunion, à la lumière de l'absence prolongée d'informations fournies par Malte et l'Ukraine relatives à quand ils signeront et/ou ratifieront le Protocole n^o 15, le Secrétariat a contacté directement ces deux pays en vue de la 88^e réunion du CDDH (5–7 décembre 2017).

5. En ce qui concerne le Protocole facultatif n^o 16, le processus de signature/ratification est engagé dans certains Etats, avec deux nouvelles signatures et deux nouvelles ratifications en 2017. Des Etats parties ayant procédé à la ratification du Protocole ont souligné que, lors du processus de consultation préalable à la ratification, leurs plus hautes juridictions avaient

¹ Ce document présentait pour chaque instrument, le tableau pertinent des signatures et ratifications publié par le Bureau des Traités et reproduisait les informations contenues dans le document CDDH(2014)005 (dernière mise à jour le 28/07/2015). Afin de compléter ces informations, le Secrétariat avait procédé à des recherches, mais en raison d'absence d'informations publiques, le document restait incomplet.

² Voir DH-SYSC(2016)R2, §24; DH-SYSC(2017)R3 § 21.

³ Voir CDDH(2016) R86, § 13 ; CDDH(2016)R87, § 88.

noté que la possibilité de demander des avis consultatifs à la Cour leur permettrait de connaître la manière exacte d'appliquer la Convention et ainsi de prévenir des violations de cette dernière.

6. Les difficultés suivantes ont été mentionnées lors des quatre tours de table concernant la ratification de cet instrument :

- des difficultés d'ordre technique, liées au calendrier, à la nécessité de modifier des procédures internes, ou au statut, en droit interne, des avis de la Cour qui seraient rendus en anglais ou français ;
- des préoccupations liées à l'éventuelle prolongation des procédures internes devant les plus hautes juridictions ou de la procédure devant la Cour ;
- des questions liées à la répartition des compétences des plus hautes juridictions ;
- un possible impact de l'avis 2/13 de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) du 18 décembre 2014.

7. Toutefois, des Etats n'ayant pas procédé à la signature et/ou la ratification de ce protocole facultatif ont souligné que cela n'affecte en aucun cas la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Certains Etats ont indiqué préféré attendre de voir comment le Protocole fonctionnera en pratique.

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Notes	R.	D.	A.	T.	C.	O.
Macédoine »										
Liechtenstein	24/06/2013	26/11/2013								
Lituanie	10/06/2014	02/09/2015								
Luxembourg	24/06/2013									
Malte										
Monaco	13/11/2013	13/11/2013								
Monténégro	08/11/2013	08/11/2013 s								
Norvège	24/06/2013	17/06/2014								
Pays-Bas	22/10/2013	01/10/2015						T.		
Pologne	09/04/2014	10/09/2015								
Portugal	24/06/2013	16/01/2017								
République de Moldova	18/11/2013	14/08/2014								
République slovaque	24/06/2013	07/02/2014								
République tchèque	05/11/2013	18/03/2015								
Roumanie	24/06/2013	28/05/2015								
Royaume-Uni	24/06/2013	10/04/2015								
Saint-Marin	24/06/2013	06/11/2013								
Serbie	13/12/2013	29/05/2015								
Slovaquie	24/06/2013	07/02/2014								
Slovénie	24/06/2013	04/07/2017								
Suède	25/06/2013	29/03/2016								
Suisse	20/03/2015	15/07/2016								
Turquie	13/09/2013	02/05/2016								
Ukraine	20/06/2014									

Organisations internationales

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Notes	R.	D.	A.	T.	C.	O.
Union européenne										

Renvois :

a.: Adhésion - s.: Signature sans réserve de ratification - su.: Succession - r.: signature « ad referendum ».

R.: Réserves - D.: Déclarations - A.: Autorités - T.: Application territoriale - C.: Communication - O.: Objection.

Informations reçues au 9 novembre 2017

BELGIUM / BELGIQUE	La Belgique a signé le protocole le 7 octobre 2013. Il est escompté que la ratification du Protocole n°15 aura lieu au fin de l'année 2017.
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE	Activities with a view to signing and ratifying Protocols No. 15 and No. 16 have been accelerated. Two ministries are in charge of the process: the Ministry of Human Rights and the Ministry of Foreign Affairs. It is expected that Protocol No. 15 will be signed and ratified soon.
CROATIA / CROATIE	Croatia signed Protocol No. 15 on 12 July 2016. A specific timeframe for ratification has been prepared by MFA. It is expected that the Protocol will be ratified soon.
GREECE / GRECE	La Grèce a signé le protocole le 2 mars 2017. Il est escompté que la ratification aura lieu avant la fin de l'année 2017.
ITALY / ITALIE	La loi de ratification du Protocoles n°15 et 16 est déjà adopte par le Parlement et doit encore passer au Senat.
LATVIA / LETTONIE	Latvia has signed the Protocol on 9 May 2017. It is expected that the Protocol will be ratified by the end of 2017.
LUXEMBOURG	La ratification du Protocole n°15 est envisagée.
MALTA / MALTE	Aucune information présentée à ce jour.
SPAIN / ESPAGNE	Signed on 24 June 2013. Ratification proceedings are underway, but due to internal problems the ratification process is delayed. It is however expected that the process will be concluded soon.
UKRAINE	Aucune nouvelle information présentée à ce jour.

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »										
Liechtenstein										
Lituanie	10/06/2014	02/09/2015				D.				
Luxembourg										
Malte										
Monaco										
Monténégro										
Norvège	27/06/2014									
Pays-Bas	07/11/2013									
Pologne										
Portugal										
République de Moldova	03/03/2017									
République tchèque										
Roumanie	14/10/2014					D.				
Royaume-Uni										
Saint-Marin	02/10/2013	16/02/2015				D.				
Serbie										
Slovaquie	02/10/2013									
Slovénie	02/10/2013	26/03/2015				D.				
Suède										
Suisse										
Turquie	20/12/2013									
Ukraine	20/06/2014									

Organisations internationales

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Notes	R.	D.	A.	T.	C.	O.
Union européenne										

Renvois :

a.: Adhésion - s.: Signature sans réserve de ratification - su.: Succession - r.: signature « ad referendum ».

R.: Réserves - D.: Déclarations - A.: Autorités - T.: Application territoriale - C.: Communication - O.: Objection.

Informations reçues au 9 novembre 2017

ANDORRA / ANDORRE	Andorra has expressed its intention to consider the possibility to sign. However, no further information is available at present.
AUSTRIA / AUTRICHE	The National Parliament works to ratify Protocol No. 16 soon.
AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN	Consultations between all stakeholders (Supreme Court, Ministry of Justice and Constitutional Court) are taking place. These consultations also address the possibility to make certain amendments to the national legislation to this end.
BELGIUM / BELGIQUE	La Belgique n'a pas encore signé le Protocole. Les hautes juridictions (Conseil d'Etat, Cour de cassation et Cour constitutionnelle) ont été consultées et ont exprimé des réserves. Il a été suggéré de ne pas suivre l'avis précité; des réflexions sont en cours.
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE- HERZEGOVINE	Activities with a view to signing and ratifying Protocols Nos. 15 and 16 have been accelerated. It is expected that the Protocol No. 16 will be signed very soon.
BULGARIA / BULGARIE	La ratification du Protocole n°16, qui met en place un dialogue judiciaire qui n'a pas de caractère contraignant, n'est pas à l'ordre du jour. Cela n'affectera pas la façon dont la Bulgarie applique la Convention.
CROATIA / CROATIE	Croatia is not considering the signing of Protocol No. 16 at this stage.
CYPRUS / CHYPRE	Cyprus has not signed and / or ratified Protocol No. 16 and does not intend to for the time being, mainly due to the judiciary's concerns.
CZECH REPUBLIC/ REPUBLIQUE TCHEQUE	La première consultation des juridictions suprêmes a mis en avant des questions et difficultés liées à la répartition des compétences entre ces dernières. Le processus sera relancé en vue d'examiner la possibilité de signature et de ratification.
DENMARK / DANEMARK	The Danish government has no concrete plans to ratify Protocol No. 16 at this stage.

FRANCE	<p>Signé le 2 octobre 2013. Deux difficultés principales ont été évoquées. La première est une difficulté de calendrier, puisque des modifications législatives et réglementaires doivent être intégrées dans le code de procédure civile et le code de justice administrative. L'échéancier dans lequel ces modifications pourraient intervenir n'est pas connu.</p> <p>La seconde difficulté concerne les consultations des hautes juridictions qui seraient susceptibles d'être intéressées par cette procédure de demandes d'avis. Le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ont donné des réponses très favorables. Demeure la question de la participation du Conseil constitutionnel. Les consultations nécessaires sont en cours afin de désigner l'ensemble des juridictions qui seraient susceptibles d'être saisies. Il est à noter que lors de sa visite à la Cour européenne des droits de l'homme le 31 octobre 2017, le Président de la République française a indiqué que la France a engagé le processus de ratification du Protocole n°16.</p>
GERMANY / ALLEMAGNE	The consultation process on Protocol No. 16 has been completed. At present, Germany does not envisage the signature or the ratification of this optional Protocol.
GREECE / GRECE	La Grèce a signé le Protocole n°16 le 2 mars 2017. La finalisation de la ratification n'est pas encore envisageable.
HUNGARY / HONGRIE	Consultations are underway but the situation is not promising at present (consultations with foreign supreme courts were not conclusive). The ratification of Protocol No. 16 is not on the agenda.
ICELAND / ISLANDE	Iceland is initiating domestic legislation procedures for signature and ratification of the Protocol.
IRELAND / IRLANDE	Currently no steps have been taken towards its ratification. Ireland wishes to see how it will work in practice; it has concerns about the Protocol's impact on the caseload of the Court.
ITALY / ITALIE	L'Italie a signé le Protocole n°16 le 2 octobre 2013 et a l'intention de le ratifier. La loi de ratification du Protocoles n° ^{OS} 15 et 16 est déjà adopte par le Parlement et doit encore passer au Senat.
LATVIA / LETTONIE	The courts are still very hesitant.
LIECHTENSTEIN	Liechtenstein has not signed it yet. Liechtenstein was a strong supporter of the Protocol during the drafting process. With regard to the ratification of the Protocol, the evaluation of the Ministry of Foreign Affairs is a very positive one. This positive evaluation may be confirmed by the Ministry of Justice, but consultations are still on-going. It is expected that the ratification process will be concluded in the near future.

LUXEMBOURG	Ratification of Protocol No. 16 is not envisaged at the moment.
MALTA / MALTE	Aucune information présentée.
REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA	Protocol No. 16 was signed on 3 March 2017.
MONACO	Aucune décision n'a encore été prise sur une éventuelle signature et ratification.
MONTENEGRO	This issue is under consideration in domestic law.
THE NETHERLANDS / PAYS-BAS	The draft bill on the ratification of Protocol No. 16 is currently pending before the Senate. The Government will soon submit its reply to the Senate's written questions. After approval by the Senate the Protocol will be ready for ratification.
NORWAY / NORVEGE	Signed on 27 June 2014. A draft bill will soon be subject to public consultation before being presented to the Parliament. Besides minor delays, no specific obstacles are identified as regards the ratification process of Protocol No. 16. The process is expected to be completed soon.
POLAND / POLOGNE	<p>The Government has consulted the highest courts, the administration, the national Council of the Judiciary and legal professions. However, the entry into force of the Protocol will require substantial legislative changes. Therefore, the Government is now analysing the scope of the necessary amendments to the civil, criminal and administrative procedures. For the moment, the ratification of the Protocol is not on the agenda.</p> <p>In addition, the Supreme Administrative Court pointed out certain serious problems related to the question of languages. Namely, the fact that advisory opinions of the Court should be issued either in English or in French, could be contrary to the Polish regulations and even to constitutional ones related to the use, in domestic procedures, of judgments or rulings in foreign languages, even if translated.</p>
PORTUGAL	<p>L'Etat portugais réfléchit encore quant à la position à adopter. L'application du modèle prévu au niveau interne suscite quelques questions.</p> <p>La ratification n'est pas prévue pour l'instant.</p>
ROMANIA / ROUMANIE	La Roumanie a signé le Protocole n°16 le 14 octobre 2014. Pour pouvoir le ratifier, une modification législative est requise et nécessite du temps. Le projet de loi de ratification est toujours en cours de rédaction et les autorités compétentes analysent des détails techniques.
RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE	Aucune procédure n'a été engagée car, à ce stade, la question d'adhésion de la Fédération de Russie à cet instrument ne se pose pas.

SERBIA / SERBIE	The signature of Protocol No. 16 is still under consideration.
SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE	Signé le 2 octobre 2013. Le Protocole n°16 n'a pas encore été ratifié. Par le biais d'une résolution du gouvernement de la République slovaque, le Ministre de la Justice a été chargé de la préparation des projets d'amendements requis pour la mise en œuvre du Protocole. Deux amendements du Code de procédure civile et de procédure administrative sont déjà entrés en vigueur.
SPAIN / ESPAGNE	Spain has not yet signed Protocol No. 16. The question is still under consideration because there are problems concerning the competencies of the highest courts and the need to accommodate all procedures. Several doubts remain regarding the compatibility with the internal system in Spain.
SWEDEN / SUEDE	Sweden does not envisage ratification at this stage. It prefers to see how the system will operate in practice and what effects it will have on the workload of the Court.
SWITZERLAND / SUISSE	Pour instant, ce n'est pas une priorité politique. Par ailleurs, la question de la valeur ajoutée de la ratification de cet instrument a été soulevée par des juridictions.
“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”	Protocol No. 16 is on the agenda at present and “The Former Yugoslav Republic of Macedonia” expects to sign it soon. The national authorities are working towards the ratification.
TURKEY / TURQUIE	Signé le 20 décembre 2013. Le processus de ratification est encore en cours.
UKRAINE	Aucune nouvelle information présentée à ce jour.
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	The United Kingdom has long taken the position that it does not oppose advisory opinions in principle so long as they are optional, but equally has expressed itself as unconvinced of their value, particularly for addressing the fundamental problems facing the Court and the Convention system. The United Kingdom will therefore neither sign nor ratify Protocol No. 16 at this time. It will instead observe how the system operates in practice, having regard particularly to the effect on the workload of the Court, and to how the Court approaches the giving of opinions.

**Accord européen concernant les personnes participant aux procédures
devant la Cour européenne des droits de l'homme
STCE no. : 161**

Traité ouvert à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe

Ouverture à la signature

Lieu : Strasbourg
Date : 5/3/1996

Entrée en vigueur

Conditions : 10 Ratifications.
Date : 1/1/1999

Situation au 14/11/2017 (telle que présentée sur le site du Bureau des Traités)

Nombre total de signatures non suivies de ratifications	2
Nombre total de ratifications/adhésions	39

Etats membres du Conseil de l'Europe

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Notes	R.	D.	A.	T.	C.	O.
Albanie	21/09/2000	26/02/2003	01/04/2003							
Allemagne	23/10/1996	11/09/2001	01/11/2001							
Andorre	24/11/1998	24/11/1998	01/01/1999							
Arménie										
Autriche	07/05/1999	10/01/2001	01/03/2001							
Azerbaïdjan										
Belgique	19/06/1997	29/06/2000	01/08/2000							
Bosnie-Herzégovine										
Bulgarie	03/07/2000	31/05/2001	01/07/2001			D.				
Chypre	12/01/1999	09/02/2000	01/04/2000							
Croatie	26/01/1998	02/12/1999	01/02/2000			D.				
Danemark	05/03/1996	28/08/1998	01/01/1999							
Espagne	24/01/2000	19/01/2001	01/03/2001			D.				
Estonie	19/05/2000	09/01/2012	01/03/2012			D.				
Fédération de Russie										
Finlande	19/06/1998	23/12/1998	01/02/1999							
France	31/03/1998	17/11/1998	01/01/1999		R.	D.				
Géorgie	10/05/2001	10/05/2001 s	01/07/2001			D.				
Grèce	26/06/1996	07/02/2005	01/04/2005			D.				
Hongrie	06/05/1997	01/04/1998	01/01/1999			D.				
Irlande	03/06/1998	07/05/1999	01/07/1999							
Islande	27/06/1996	04/11/1998	01/01/1999							
Italie	05/03/1996	06/03/1998	01/01/1999			D.				
Lettonie	31/01/2006	27/07/2006	01/09/2006			D.				

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	16/11/1998									
Liechtenstein	21/01/1999	21/01/1999 s	01/03/1999			D.				
Lituanie	11/02/2000	18/02/2003	01/04/2003							
Luxembourg	05/03/1996	12/03/1999	01/05/1999							
Malte	03/11/1998	05/02/2015	01/04/2015			D.				
Monaco	19/03/2007	19/03/2007	01/05/2007			D.				
Monténégro										
Norvège	12/12/2001	12/12/2001 s	01/02/2002							
Pays-Bas	02/05/1996	21/01/1997	01/01/1999					T.		
Pologne	02/04/2008	06/12/2012	01/02/2013		R.	D.				
Portugal	29/04/1997									
République de Moldova	04/05/1998	08/11/2001	01/01/2002		R.	D.				
République tchèque	10/10/1997	24/06/1998	01/01/1999			D.				
Roumanie	28/05/1998	09/04/1999	01/06/1999							
Royaume-Uni	27/10/1999	09/11/2001	01/01/2002				A.			
Saint-Marin	07/09/1998	28/08/2015	01/10/2015							
Serbie										
Slovaquie	04/09/2002	21/05/2003	01/07/2003			D.				
Slovénie	07/05/1999	29/11/2001	01/01/2002							
Suède	30/04/1996	30/09/1998	01/01/1999							
Suisse	27/08/1998	27/08/1998 s	01/01/1999			D.				
Turquie	03/07/2002	06/10/2004	01/12/2004			D.				
Ukraine	22/05/2003	04/11/2004	01/01/2005							

a: Adhésion s: Signature sans réserve de ratification su: Succession r: Signature « ad referendum ».

R.: Réserves D.: Déclarations A.: Autorités T.: Application territoriale C.: Communication O.: Objection.

**Informations reçues au 9 novembre 2017 des membres du CDDH relatif
à l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures
devant la Cour européenne des droits de l'homme (STCE n° 161)
(voir aussi le document du CDDH(2014)005, dernière mise à jour le 28/07/2015)**

AMENIE / ARMENIA	Aucune information présentée
AZERBAIJAN /AZERBAIDJAN	Aucune information présentée
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE - HERZEGOVINE	Aucune information présentée
MONTENEGRO	Aucune information présentée
PORTUGAL	Le processus de ratification de l'Accord européen sur les personnes participant aux procédures devant la Cour est dans le stade de finalisation. Il est escompté que la ratification aura lieu dans un bref délai.
RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE	Aucune information présentée
SERBIA / SERBIE	The Agreement is not on the agenda at present.
“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L'EX- RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”	Signed on 16 November 1998.
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	The United Kingdom has ratified the 1996 European Agreement relating to persons participating in proceedings of the European Court of Human Rights (ETS 161), and has also extended its application to the Isle of Man. The older 1969 European Agreement relating to Person participating in Proceedings of the European Commission and Court of Human Rights (ETS 67) continued to apply to the Bailiwick of Jersey and the Bailiwick of Guernsey. In a declaration dated 23 February 2015, registered at the Secretariat General on 3 March 2015, the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland declared that the United Kingdom's ratification of the 1996 Agreement (ETS 161) shall be extended (as of 1 May 2015) to the territory of the Bailiwick of Guernsey, for whose international relations the United Kingdom is responsible.